


**RESOLUTION SPECIALE N°015/09-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que MCA-Niger a conclu un Contrat N°01/MCA/Niger/ADM/CB/2018/34 avec EUROWORLD INTERNATIONAL en date du 14 mai 2018, pour les travaux de rénovation du siège du MCA-Niger, avec un délai d'exécution de trois (3) mois à compter du 21 mai 2018 ;
- 3) **CONSIDERANT** que l'Avenant N°01 au Contrat a été signé le 28 mai 2018 en vue de modifier les coordonnées bancaires de l'Entreprise pour le paiement, et l'Avenant N°02 au Contrat a été signé le 16 août 2018 en vue de reporter la date d'achèvement prévue de la totalité des travaux au 11 septembre 2018 suite à un retard occasionné par un évènement de force majeure ;
- 4) **CONSIDERANT** que les parties ont convenu d'un Avenant (N°03) reportant la date d'achèvement des travaux au 30 septembre 2018, délai nécessaire à l'achèvement des travaux de câblage du bâtiment réalisés par une autre entreprise ;
- 5) **EN CONSEQUENCE, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :**

RESOLUTION SPECIALE N°015/09-2018/MCA-Niger : « Le Conseil d'administration approuve l'Avenant N°03 au Contrat N°01/MCA/Niger/ADM/CB/2018/34 entre MCA-Niger et EUROWORLD INTERNATIONAL »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Aliso Elback Zainabou Tari Bako	Ministre	APF/PE	


Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N°015/09-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que MCA-Niger a conclu un Contrat N°01/MCA/Niger/ADM/CB/2018/34 avec EUROWORLD INTERNATIONAL en date du 14 mai 2018, pour les travaux de rénovation du siège du MCA-Niger, avec un délai d'exécution de trois (3) mois à compter du 21 mai 2018 ;
- 3) **CONSIDERANT** que l'Avenant N°01 au Contrat a été signé le 28 mai 2018 en vue de modifier les coordonnées bancaires de l'Entreprise pour le paiement, et l'Avenant N°02 au Contrat a été signé le 16 août 2018 en vue de reporter la date d'achèvement prévue de la totalité des travaux au 11 septembre 2018 suite à un retard occasionné par un événement de force majeure ;
- 4) **CONSIDERANT** que les parties ont convenu d'un Avenant (N°03) reportant la date d'achèvement des travaux au 30 septembre 2018, délai nécessaire à l'achèvement des travaux de câblage du bâtiment réalisés par une autre entreprise ;
- 5) **EN CONSEQUENCE, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :**

RESOLUTION SPECIALE N°015/09-2018/MCA-Niger : « Le Conseil d'administration approuve l'Avenant N°03 au Contrat N°01/MCA/Niger/ADM/CB/2018/34 entre MCA-Niger et EUROWORLD INTERNATIONAL »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Aichaton Boulama Kané	Administrateur	Phan	

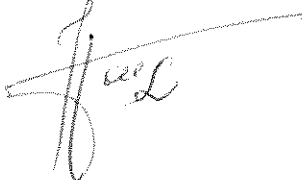
Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N°015/09-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que MCA-Niger a conclu un Contrat N°01/MCA/Niger/ADM/CB/2018/34 avec EUROWORLD INTERNATIONAL en date du 14 mai 2018, pour les travaux de rénovation du siège du MCA-Niger, avec un délai d'exécution de trois (3) mois à compter du 21 mai 2018 ;
- 3) **CONSIDERANT** que l'Avenant N°01 au Contrat a été signé le 28 mai 2018 en vue de modifier les coordonnées bancaires de l'Entreprise pour le paiement, et l'Avenant N°02 au Contrat a été signé le 16 août 2018 en vue de reporter la date d'achèvement prévue de la totalité des travaux au 11 septembre 2018 suite à un retard occasionné par un événement de force majeure ;
- 4) **CONSIDERANT** que les parties ont convenu d'un Avenant (N°03) reportant la date d'achèvement des travaux au 30 septembre 2018, délai nécessaire à l'achèvement des travaux de câblage du bâtiment réalisés par une autre entreprise ;
- 5) **EN CONSEQUENCE, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :**

RESOLUTION SPECIALE N°015/09-2018/MCA-Niger : « Le Conseil d'administration approuve l'Avenant N°03 au Contrat N°01/MCA/Niger/ADM/CB/2018/34 entre MCA-Niger et EUROWORLD INTERNATIONAL »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
HAROUNE NASSOUJOY	Ministre	Finances	

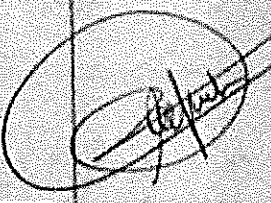
Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N°015/09-2018/MCA NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) CONSIDERANT qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) CONSIDERANT que MCA-Niger a conclu un Contrat N°01/MCA/Niger/ADM/CB/2018/34 avec EUROWORLD INTERNATIONAL en date du 14 mai 2018, pour les travaux de rénovation du siège du MCA-Niger, avec un délai d'exécution de trois (3) mois à compter du 21 mai 2018 ;
- 3) CONSIDERANT que l'Avenant N°01 au Contrat a été signé le 28 mai 2018 en vue de modifier les coordonnées bancaires de l'Entreprise pour le paiement, et l'Avenant N°02 au Contrat a été signé le 16 août 2018 en vue de reporter la date d'achèvement prévue de la totalité des travaux au 11 septembre 2018 suite à un retard occasionné par un événement de force majeure ;
- 4) CONSIDERANT que les parties ont convenu d'un Avenant (N°03) reportant la date d'achèvement des travaux au 30 septembre 2018, délai nécessaire à l'achèvement des travaux de câblage du bâtiment réalisés par une autre entreprise ;
- 5) EN CONSEQUENCE, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N°015/09-2018/MCA-Niger : « Le Conseil d'administration approuve l'Avenant N°03 au Contrat N°01/MCA/Niger/ADM/CB/2018/34 entre MCA-Niger et EUROWORLD INTERNATIONAL »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Ouhoumousta Mahamadou	Dir. Cab PRN	Présidence	

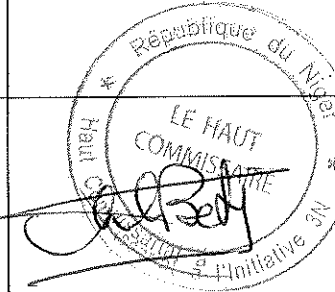
Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N°015/09-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que MCA-Niger a conclu un Contrat N°01/MCA/Niger/ADM/CB/2018/34 avec EUROWORLD INTERNATIONAL en date du 14 mai 2018, pour les travaux de rénovation du siège du MCA-Niger, avec un délai d'exécution de trois (3) mois à compter du 21 mai 2018 ;
- 3) **CONSIDERANT** que l'Avenant N°01 au Contrat a été signé le 28 mai 2018 en vue de modifier les coordonnées bancaires de l'Entreprise pour le paiement, et l'Avenant N°02 au Contrat a été signé le 16 août 2018 en vue de reporter la date d'achèvement prévue de la totalité des travaux au 11 septembre 2018 suite à un retard occasionné par un évènement de force majeure ;
- 4) **CONSIDERANT** que les parties ont convenu d'un Avenant (N°03) reportant la date d'achèvement des travaux au 30 septembre 2018, délai nécessaire à l'achèvement des travaux de câblage du bâtiment réalisés par une autre entreprise ;
- 5) **EN CONSEQUENCE, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :**

RESOLUTION SPECIALE N°015/09-2018/MCA-Niger : « Le Conseil d'administration approuve l'Avenant N°03 au Contrat N°01/MCA/Niger/ADM/CB/2018/34 entre MCA-Niger et EUROWORLD INTERNATIONAL »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Bety Ali	Haut Commissaire	JFC3N	

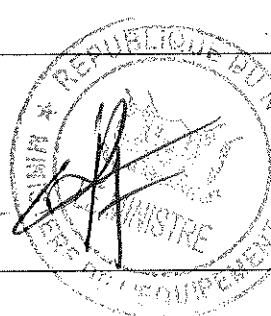
Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N°015/09-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que MCA-Niger a conclu un Contrat N°01/MCA/Niger/ADM/CB/2018/34 avec EUROWORLD INTERNATIONAL en date du 14 mai 2018, pour les travaux de rénovation du siège du MCA-Niger, avec un délai d'exécution de trois (3) mois à compter du 21 mai 2018 ;
- 3) **CONSIDERANT** que l'Avenant N°01 au Contrat a été signé le 28 mai 2018 en vue de modifier les coordonnées bancaires de l'Entreprise pour le paiement, et l'Avenant N°02 au Contrat a été signé le 16 août 2018 en vue de reporter la date d'achèvement prévue de la totalité des travaux au 11 septembre 2018 suite à un retard occasionné par un événement de force majeure ;
- 4) **CONSIDERANT** que les parties ont convenu d'un Avenant (N°03) reportant la date d'achèvement des travaux au 30 septembre 2018, délai nécessaire à l'achèvement des travaux de câblage du bâtiment réalisés par une autre entreprise ;
- 5) **EN CONSEQUENCE, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :**

RESOLUTION SPECIALE N°015/09-2018/MCA-Niger : « Le Conseil d'administration approuve l'Avenant N°03 au Contrat N°01/MCA/Niger/ADM/CB/2018/34 entre MCA-Niger et EUROWORLD INTERNATIONAL »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE 2 SEPT 2018
	FONCTION	STRUCTURE	
M ^r Kadi Abdoulaye	MINISTRE	Ministère de L'ÉQUIPEMENT	

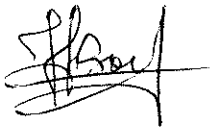
Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N°015/09-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que MCA-Niger a conclu un Contrat N°01/MCA/Niger/ADM/CB/2018/34 avec EUROWORLD INTERNATIONAL en date du 14 mai 2018, pour les travaux de rénovation du siège du MCA-Niger, avec un délai d'exécution de trois (3) mois à compter du 21 mai 2018 ;
- 3) **CONSIDERANT** que l'Avenant N°01 au Contrat a été signé le 28 mai 2018 en vue de modifier les coordonnées bancaires de l'Entreprise pour le paiement, et l'Avenant N°02 au Contrat a été signé le 16 août 2018 en vue de reporter la date d'achèvement prévue de la totalité des travaux au 11 septembre 2018 suite à un retard occasionné par un événement de force majeure ;
- 4) **CONSIDERANT** que les parties ont convenu d'un Avenant (N°03) reportant la date d'achèvement des travaux au 30 septembre 2018, délai nécessaire à l'achèvement des travaux de câblage du bâtiment réalisés par une autre entreprise ;
- 5) **EN CONSEQUENCE, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :**

RESOLUTION SPECIALE N°015/09-2018/MCA-Niger : « Le Conseil d'administration approuve l'Avenant N°03 au Contrat N°01/MCA/Niger/ADM/CB/2018/34 entre MCA-Niger et EUROWORLD INTERNATIONAL »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Mme FODI Halima	Chargé de la formation	CONGAFEN	

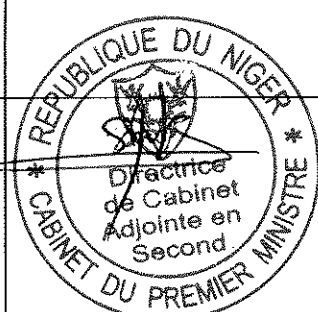
Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N°015/09-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que MCA-Niger a conclu un Contrat N°01/MCA/Niger/ADM/CB/2018/34 avec EUROWORLD INTERNATIONAL en date du 14 mai 2018, pour les travaux de rénovation du siège du MCA-Niger, avec un délai d'exécution de trois (3) mois à compter du 21 mai 2018 ;
- 3) **CONSIDERANT** que l'Avenant N°01 au Contrat a été signé le 28 mai 2018 en vue de modifier les coordonnées bancaires de l'Entreprise pour le paiement, et l'Avenant N°02 au Contrat a été signé le 16 août 2018 en vue de reporter la date d'achèvement prévue de la totalité des travaux au 11 septembre 2018 suite à un retard occasionné par un évènement de force majeure ;
- 4) **CONSIDERANT** que les parties ont convenu d'un Avenant (N°03) reportant la date d'achèvement des travaux au 30 septembre 2018, délai nécessaire à l'achèvement des travaux de câblage du bâtiment réalisés par une autre entreprise ;
- 5) **EN CONSEQUENCE, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :**

RESOLUTION SPECIALE N°015/09-2018/MCA-Niger : « Le Conseil d'administration approuve l'Avenant N°03 au Contrat N°01/MCA/Niger/ADM/CB/2018/34 entre MCA-Niger et EUROWORLD INTERNATIONAL »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Mme Yahaya Saadatu M. Bannou	DIRCABA ₂	CAB / PH	

Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.